

## **Alerte aux arnaques de dépannage à domicile**

### **Vie de la commune**

Publié par:

Publié le : 31 Jul 2025 10:10

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS) informe sur la recrudescence des arnaques de dépannage à domicile.

Pour éviter ces pièges, la DREETS dévoile quelques conseils pratiques : -méfiez-vous des publicités/tracts relatifs au dépannage à domicile, distribués gratuitement dans les boîtes aux lettres, ou des tracts imitant des documents officiels (usage du bleu-blanc-rouge, de logos publics, etc).-constituez-vous une liste d'artisans fiables à contacter, notamment en cas d'urgence.-sachez repérer les professionnels indolents.-en l'absence de devis, ne donnez pas votre accord au dépannage.-le professionnel doit impérativement faire apparaître un certain nombre d'informations dans le devis.-le professionnel doit obligatoirement remettre au consommateur un exemplaire signé du contrat. Ce contrat doit être accompagné du formulaire type de tractation.-Pour toute prestation d'un montant supérieur à 25 €, TTC, le professionnel est tenu de vous remettre une facture (aussi appelée « note »).Retrouvez l'article complet sur le lien : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.go...evez-vous-faire-attention>